

Les investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaison

Déclaration du groupe de la Coopération

Préparer l'avenir économique d'un Etat est sans conteste un exercice exigeant, d'autant plus qu'il est souvent ardu de prévoir avec justesse les potentialités de certaines innovations.

Cependant, ces dernières années, de nombreuses puissances n'hésitent pas à déployer des stratégies économiques disruptives particulièrement ambitieuses.

Elles travaillent ainsi à se donner les moyens de dominer certains marchés émergents potentiellement porteurs d'une forte valeur ajoutée.

De ce fait, la Chine, la Corée du Sud ou, plus proche de nous, l'Allemagne, fournissent des efforts financiers et humains massifs dirigés vers des secteurs jugés prometteurs pour l'avenir.

Evoquées par le CESE en 2018 dans son Avis « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir », les lacunes du financement des investissements nécessaires à la réindustrialisation de la France restent hélas pour la plupart d'actualité.

Pour preuve, au cours des 15 dernières années les entreprises françaises ont reculé régulièrement dans la hiérarchie mondiale avec les conséquences douloureuses que nous connaissons pour nos territoires.

Le Rapport PIA qui couvre la période 2009-2019 montre bien la nécessité pour la France :

- Tout d'abord, de concevoir des stratégies selon une approche systémique, c'est-à-dire de l'amont à l'aval, en agissant sur l'ensemble des leviers pertinents (soutien à la R&D, maturation et déploiement des technologies, capital-humain) ;
- Ensuite, il insiste sur la nécessité de renforcer la prise en compte de ses partenaires européens et de ses territoires dans ses processus décisionnels et opérationnels ;
- Et enfin, il propose d'alléger efficacement les normes et réglementations qui alourdissent voire freinent les initiatives privées.

A ce titre, nous soutenons pleinement les Préconisations n° 1 à 8 qui mettent en évidence des leviers à la fois financiers, fiscaux, réglementaires et humains adaptés aux problématiques soulevées.

Devenir une économie de rupture technologique nécessite de faire des choix de secteurs prioritaires sur lesquels focaliser des soutiens massifs à l'innovation au-delà des aides transverses à l'ensemble des secteurs.

De telles interventions ciblées et orientées sur le long terme doivent permettre d'anticiper, de préparer et d'encourager les grandes transitions qui vont venir remodeler notre société à l'horizon 2030, tout en garantissant notre souveraineté nationale.

L'hydrogène et l'immobilier, par leur capacité à répondre aux enjeux transitionnels de notre époque, font pleinement partie de ces secteurs et nous approuvons de ce fait sans réserve les Préconisations n° 9 à 13 et n°14 à 18.

En tant qu'acteurs de ces transformations via ses entreprises ancrées dans nos territoires et pleinement concernées par les secteurs d'avenir, le Groupe de la Coopération a voté favorablement cet Avis et remercie la Section pour le travail réalisé.